



Grandes voies dans les Calanques

Durée du séjour	Difficulté	Type de séjour	Saison	Date	Tarif
4 jours	 Moyenne		Eté	03/06 au 06/06 2017 30/10 au 02/11 2017	400€ / pers

C'est dans un décors de rêve, au cœur du Parc National des Calanques que nous vous amenons faire de l'escalade en grande voie ! Perché au dessus de la mer, vous pourrez admirer les paysages à couper le souffle tout en profitant des plaisirs de la grimpe.

Accompagnés d'Oscar, votre moniteur, vous profiterez du superbe ensoleillement méditerranéen.



Programme du séjour :

J-1 : Prise de contact et première grande voie

Après s'être retrouvés à Marseille, nous irons au pied des voies, d'où nous ferons un rappel et/ou une initiation aux manipulations en grande voie (relai, assurage...) durant la matinée.

L'après-midi s'articulera autour d'atelier d'escalade pour évaluer le niveau de chacun et ses envies.

J-2 à J-4 : Escalade en grande voie

Durant ces trois jours, nous ferons de l'escalade en grande voie dans les calanques et sur le Cap Canaille. Le programme s'adaptera selon le niveau et les envie des participants.

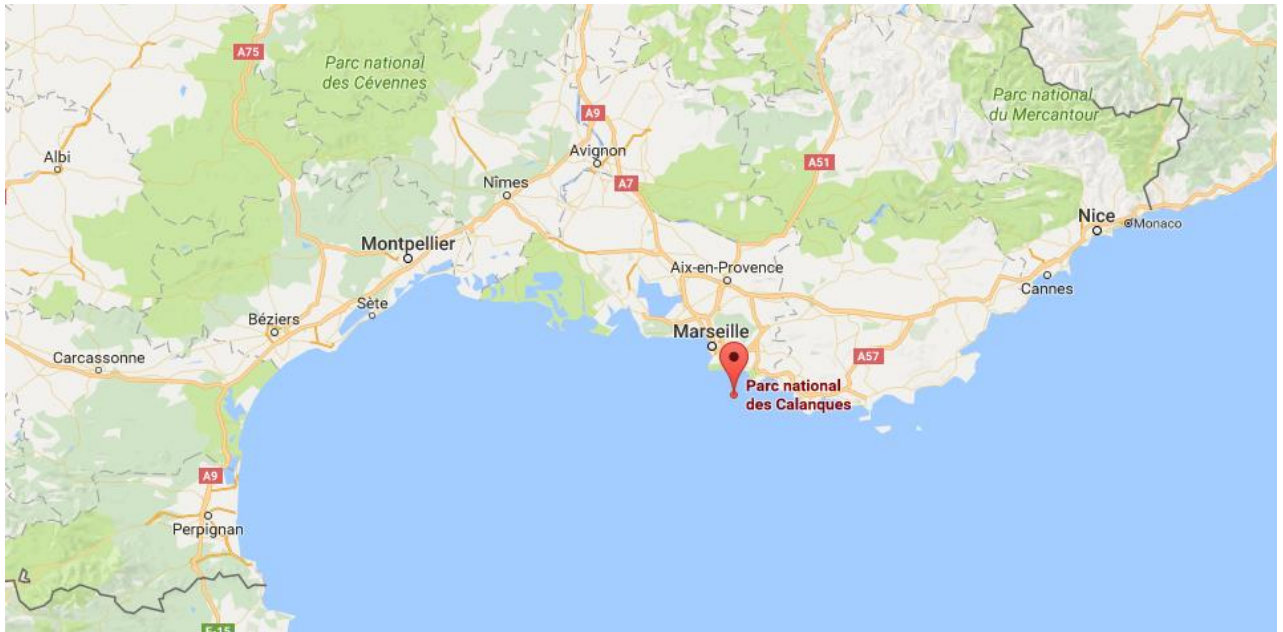
Ce séjour s'adresse :

- Aux personnes qui grimpent en autonomie, en falaise sportive (grimpe, assurage en tête et/ou en second de cordée) dans un niveau 5C minimum, qui désirent découvrir et acquérir en toute sécurité les techniques de base de l'escalade en grande voie.
- A celles et ceux qui ont déjà pratiqué la grande voie et qui souhaitent aller vers l'autonomie et/ou vers un niveau de difficulté plus élevé.



Le programme peut être amené à changer ou à évoluer par nos soins, selon les conditions météorologiques, le niveau des participants, pour que le plaisir reste entier.

Carte :



Groupe : Le groupe sera constitué de 2 personnes minimum et 4 personnes maximum.

Encadrement : Par un moniteur d'escalade, diplômé d'Etat et grand connaisseur des sites d'escalade de la région.

Repas : Les repas pique-nique pour les quatre jours d'escalade seront à prévoir par vos soins.

Rendez-vous : Le jour 1 à 9h sur le parking de la faculté de Luminy. Les jours suivants, le point de rendez-vous s'organise avec l'ensemble du groupe et le moniteur.

Santé : Remplir la fiche d'attestation de non contre-indication médicale fournie avec le dossier d'inscription. Ce séjour ne présente pas de difficulté majeure, mais une bonne condition physique est nécessaire.

Déplacement : Le transport au cours de ce séjour se fera sur le principe du covoiturage, avec les voitures personnelles des participants et celle du moniteur.

Tarif : 400€ par personne

Le prix comprend :

- L'encadrement par un moniteur d'escalade diplômé d'Etat
- Le prêt du matériel : casque, baudrier, descendeur, chaussons, cordes

Le prix ne comprend pas :

- Les boissons et consommations personnelles
- Les pique-niques
- L'hébergement
- Le transport

**Règlement :**

- A l'inscription : un acompte de 25% du montant du séjour sera versé (par chèque, virement bancaire ou télépaiement)
- 15 jours avant le départ : versement du solde (par chèque, virement bancaire ou télépaiement)

Matériel nécessaire à prévoir :

- Sac à dos
- Tenues de sport
- Gourde / bouteille d'eau
- Crème solaire
- Pique-niques
- Barres de céréales / fruits secs



Fiche d'inscription Séjour Canyoning

Date :

- juillet au juillet 2017
- juillet au juillet 2017
- aout au aout 2017

1^{er} participant

NOM :		Taille / poids	/	Ville :	
Prénom :		Adresse :		<input type="checkbox"/> Portable	
Date de naissance :		Code postal :		@ mail	

2eme participant

NOM :		Taille / poids	/	Ville :	
Prénom :		Adresse :		<input type="checkbox"/> Portable	
Date de naissance :		Code postal :		@ mail	

3eme participant

NOM :		Taille / poids	/	Ville :	
Prénom :		Adresse :		<input type="checkbox"/> Portable	
Date de naissance :		Code postal :		@ mail	

4eme participant

NOM :		Taille / poids	/	Ville :	
Prénom :		Adresse :		<input type="checkbox"/> Portable	
Date de naissance :		Code postal :		@ mail	

Prix unitaire	Nombre de participants	Total
X		
Acompte de 25%		
Solde à régler 15 jours avant le début du séjour		
Votre moyen de paiement		<input type="checkbox"/> Chèque bancaire <input type="checkbox"/> Virement bancaire <input type="checkbox"/> Télépaiement <input type="checkbox"/> Chèques vacances



FICHE SANTE ACTIVITE

Nom :

Prénom :

Mail :

Téléphone :

Adresse :

.....

Intitulé du séjour :

Date :

Par la signature de ce document vous (ainsi que vos enfants à charges participant au séjour) :

- Acceptez les risques inhérents au milieu naturel que vous allez parcourir.
- Acceptez de suivre scrupuleusement les instructions de votre guide durant le séjour.
- Acceptez d'être photographié pendant l'activité et donnez l'autorisation à la structure Ozone 3 d'utiliser les photographies à des fins de communication.
- Attestez être apte à nager au moins 25 mètres et à vous immerger (arrêté du 4 mai 1995, art. 3).
- Certifiez que votre état de santé ne présente aucune contre-indication à la pratique de l'activité (problèmes de cœur, dos, genou, cheville...).

Si vous suivez un traitement ou avez une douleur quelconque à nous signaler, merci de nous le préciser ci-dessous afin que nous puissions en tenir compte dans le choix de nos itinéraires.....

Je soussigné.....atteste avoir lu et approuvé les informations et conditions ci-dessus.

A le.....

Signature



CONDITIONS DE VENTE OZONE 3

ARTICLE 1 - FORMATION DU CONTRAT ET CONDITIONS DE VENTE : Pré-réservation donc le contrat ne sera conclu définitivement qu'après réception du paiement de l'activité. Prix en euros par activité et par personne. TVA incluse.

OZONE 3 - 38 av Emmanuel brousse - 66120 FONT ROMEU - contact@ozone3.fr

ARTICLE 2 - TARIFS GROUPES - [Nous consulter](#)

ARTICLE 3 - MODIFICATION DU CONTRAT : Toute modification doit faire l'objet d'une demande écrite de la part du client. Le prestataire doit également confirmer son acceptation par écrit. En cas de désaccord, le prestataire se réserve le droit d'annuler le contrat et d'appliquer si nécessaire les pénalités indiquées à l'article 6.

ARTICLE 4 - ANNULATION : Dans le cas d'annulation par le client avant l'arrivée, la totalité des acomptes versés seront conservés par le Bureau Montagne Ozone3.

ARTICLE 5 - NO SHOW - ANNULATION SANS PREAVIS : En cas de no show ou annulation sans préavis, le paiement sera intégralement conservé par le prestataire.

ARTICLE 6 - OBLIGATION DU PRESTATAIRE ENVERS LE CLIENT : En cas d'évènements exceptionnels, cas de force majeure, d'évènements imprévisibles où pour assurer la sécurité des participants, le prestataire se réserve la possibilité d'annuler l'activité. Dans ce cas le client aura la possibilité d'effectuer la prestation à une autre date de son choix. Il ne sera pas procédé au remboursement de la prestation.

ARTICLE 7 - REMBOURSEMENT DE LA PRESTATION : Dans le cas où le client serait contraint, suivant les raisons évoquées dans l'article 6, d'annuler la prestation et qu'il apporterait la preuve de ne pas pouvoir la faire à une date ultérieure (fin de séjour par exemple) le prestataire rembourserait l'intégralité de la prestation.

ARTICLE 8 - FORCE MAJEURE : En cas de force majeure, évènements imprévisibles, irrésistibles ou indépendants de sa volonté, la partie concernée doit néanmoins informer l'autre partie par tous les moyens possibles afin de limiter les dommages potentiels.

ARTICLE 9 - CONDITIONS DE PAIEMENT : Le client a la possibilité de régler l'acompte et le solde de l'activité par chèque bancaire, virement bancaire, télépaiement ou chèque vacances. Joint à ce règlement il sera nécessaire de nous faire parvenir par courrier les informations demandées sur la fiche d'inscription. Dans ce cas, un justificatif de réception et de réservation vous sera envoyé par mail.

ARTICLE 10 - RECLAMATION : Toute contestation ou réclamation ne pourra être prise en considération que si elle est formulée par écrit et adressée par pli recommandé au prestataire dans un délai de 8 jours maximum, après la fin du séjour.

ARTICLE 11 - ATTRIBUTION DE JURIDICTION : Tout litige qui n'aurait pu être réglé à l'amiable, relatif à la validité, l'interprétation, l'exécution du présent contrat, sera soumis à l'appréciation du Tribunal de Perpignan.